

Décision n° 2024-312 du 18/12/2024 - Nomination du délégué à la protection des données de l'ANSM (CALAMARTE-DOGUET Marie-Gabrielle)

La Directrice générale de l'ANSM,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants.

Décide

Article 1er

Madame CALAMARTE-DOGUET (Marie-Gabrielle), directrice adjointe à la direction réglementation et déontologie, est nommée en tant que déléguée à la protection des données.

Article 2

La décision DG n° 2021-234 du 21 mai 2021 portant nomination du délégué à la protection des données de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est abrogée.

Article 3

La présente décision est publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 18 décembre 2024

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale